

Réforme de l'Etat : la N-VA esseulée

Comme souvent, le 11 juillet a été l'occasion pour les nationalistes flamands d'avancer de nouvelles demandes institutionnelles. La N-VA a placé la barre haut en demandant une septième réforme de l'Etat dès 2019, et donc de déjà ouvrir à la révision des articles de la Constitution durant cette législature.

Une sortie qui n'a pas trouvé beaucoup de soutien, même du côté flamand. « Absurde » pour le SPA, « les réformes économiques doivent rester la priorité » pour le VLD... Au CD&V, seul le député fédéral Hendrik Bogaert est preneur. Pour lui, « il ne faut pas craindre de transfé-

rer de nouvelles compétences, de faire évoluer le pays ». Mais la réponse la plus remarquée a sans aucun doute été celle du Premier ministre, Charles Michel. Le libéral a assuré qu'il « veillait », en tant que Premier ministre, à ce qu'il n'y ait « pas de re-

lançé de réforme institutionnelle avant 2019, avant que les citoyens se soient prononcés dans le cadre des élections ».

Alors que dans le même temps, l'idée de « refédéraliser » certaines compétences pointe le bout de son nez. A 180 degrés ce que veut la N-VA. ■

Réforme de l'Etat : la N-VA en force et (presque) isolée

- A l'occasion de la fête de la Communauté flamande, les nationalistes renchérissent : il faut une septième réforme de l'Etat.
- Geert Bourgeois l'a dit, Hendrik Vuye appuie.
- En face, les partenaires flamands de la N-VA restent de marbre.
- Exception : Hendrik Bogaert.

Enorme dans le genre, le « dérapage » de Geert Bourgeois dimanche (*Le Soir* de lundi), déclarant sur VTVM que « la frontière linguistique est devenue une frontière de la grève, et les Flamands crachent sur cela », contraint tout le monde à réagir, ce qui permet – un mérite, au moins un – de refaire le point, à ce stade de la législature, sur les humeurs et les stratégies des partis partenaires de la N-VA au fédéral comme au nord du pays. Sujet imposé : la septième réforme de l'Etat.

Or donc, croisés lundi à l'Hôtel de ville de Bruxelles, toujours dans le cadre des cérémonies en l'honneur de la Communauté flamande, les responsables de la suédoise entonnent le *Vlaamse Leeuw* mais ne jouent pas pour autant la partition de la N-VA. Il ne faut pas confondre. Pour le VLD, Alexander De Croo, vice-Premier fédéral, estime qu'en fait de réformes institutionnelles à l'horizon 2019, il pourrait s'agir de... « recentraliser des compétences, on le voit avec ce qui se passe dans le domaine de la sécurité,

face au terrorisme ». Présidente des libéraux flamands, Gwendolyn Rutten abonde : « Nous nous sommes engagés dans cette législature pour accomplir des réformes économiques, cela doit rester la priorité, nous ne projetons pas de nouvelle réforme de l'Etat ». Pour le SPA, Pascal Smet, ministre bruxellois, tranche : « C'est absurde, il y a beaucoup d'autres priorités, ce n'est pas du tout le moment de reparler institutionnel ».

« MM. Bourgeois et De Wever sont dans l'esprit du Brexit, ils veulent polariser l'opinion, diviser la société » ERIC VAN ROMPUY

Les chrétiens-démocrates ne sont pas en reste, en pointe pour certains, plus réservés pour d'autres, ce qui donne à voir une formation politique certes très anti-N-VA mais protagoniste historiquement (pensez au CVP de Luc Van den Brande) dans la réforme de l'Etat. Député fédéral, Eric Van Rompuy assène : « En plus du fait que nous avons en Flandre le ministre-président le plus mauvais depuis très longtemps, je constate que MM. Bourgeois ou De Wever se relaient pour faire des déclarations fracassantes, ils sont dans l'esprit du Brexit, ils veulent polariser l'opinion, diviser la société, ils ont en campagne préélectorale, il faut bien le constater ».

Mesuré, Kris Peeters, vice-Premier CD&V, indique qu'« il n'est pas sage comme ministre-président de dire des choses comme celles-là, il y a autant de gens qui veulent travailler en Wallonie qu'en Flandre, ce n'est pas un argument ». C'est tout ? « Oui ». A deux pas, Wouter Beke, président du CD&V, consent un : « Moi, je vois, je veux, une fête de la Communauté flamande constructive ». Mais encore ? « C'est

tout, c'est un beau sujet de réflexion. » Ne lui parlez pas de 7^e réforme de l'Etat.

En revanche, parlez-en à Hendrik Bogaert, député fédéral. Lui est preneur, et soutient que son parti – le CD&V, donc – fera le pas cet automne : « Mon parti s'est prononcé pour le confédéralisme déjà, qui n'est pas encore défini il est vrai, nous ferons cela lors d'un congrès en novembre. » En route vers une septième réforme de l'Etat ? « Oui, il faut améliorer les choses, en 2019 sans aucun doute, il ne faut pas craindre de transférer de nouvelles compétences, de faire évoluer le pays. » Vers une configuration à quatre Régions ? « Le CD&V n'est pas dans cette logique, vous le savez, nous sommes favorables au système des Communautés, ce n'est pas la même chose. » En effet.

C'est la même chose, en revanche, que la N-VA. A l'hôtel de Ville de Bruxelles toujours, Hendrik Vuye, député fédéral, ex-chef de groupe à la Chambre, ne lésine pas : « Il y a eu des réformes de l'Etat tous les dix ans à peu près dans ce pays, en 1970, 1980, 1988-89, 1993, 2001, 2011, on en aura donc en 2021, c'est clair pour moi, il faut préparer cela, donc prévoir une déclaration de révision de la Constitution la plus large, avec l'article 195 (NDLR : qui précise la façon de réviser la Constitution), qui est vieux de 185 ans, il remonte à 1831 ! ». L'absence de partenaires francophones ? Le MR qui ne veut pas ? Hendrik Vuye poursuit : « Ceux qui ne voudront pas prendront la responsabilité de bloquer le pays. On veut recommencer avec une crise de 540 jours ? C'est cela que l'on veut ? Ce n'est pas sérieux. Et je trouve que la Chambre élue en 2014 a toute la légitimité pour revoir ce qui avait été voté avant cela, donc de lancer une procédure ambitieuse de

révision de la Constitution ».

A la tribune, Jan Peumans exalte les relations entre la Flandre et les Pays-Bas

Pendant ce temps, à la tribune pour le discours officiel, Jan Peumans, président du parlement flamand, N-VA lui aussi, exalte les relations entre la Flandre et les Pays-Bas. Son laïus y est consacré tout entier. On n'est pas dans le

ton Geert Bourgeois, mais on reste dans l'esprit : la Flandre est et va ailleurs, il y a deux pays dans notre pays... Jan Peumans en profite pour revendiquer pleinement le droit, pour la Flandre, de maîtriser sa diplomatie économique et d'explorer que le fédéral, dans nos ambassades, puisse encore s'en mêler.

Dans la salle, parmi les rares francophones (avec Charles Picqué, Marie-Martine Schyns, Sophie Wilmès,

Charles Michel bien sûr), Maxime Prévot, vice-Premier CDH du gouvernement wallon, à propos de Geert Bourgeois, pointe une « caricature de ministre-président, inutilement agressif », et qui se profile en « Donald Trump de Flandre ». Alors ne lui parlez pas, dans tout cela, d'une hypothétique septième réforme de l'Etat, c'est bien connu, le populisme ne passera pas... ■

DAVID COPPI

RÉACTION DU PREMIER MINISTRE

Charles Michel recadre Geert Bourgeois : « Caricatures ! »

Les propos du ministre-président flamand, Geert Bourgeois, évoquant dimanche « un crachat flamand » sur les grèves plus nombreuses au sud du pays, se sont attiré la réaction du Premier ministre, Charles Michel, présent lundi à l'hôtel de Ville de Bruxelles pour les cérémonies officielles ponctuant la fête de la Communauté flamande - lire ci-contre.

« Ce n'est pas un vocabulaire pour un ministre-président, les caricatures n'ont jamais apporté de solution », a commenté sèchement le chef du gouvernement fédéral MR/N-VA/VLD/CD&V. « C'est un manque évident de respect. Mais j'ai compris qu'il avait nuancé ses propos entre-temps. Pour moi, ce qui compte, ce sont les mesures que l'on prend pour les gens, la polémique ne m'intéresse pas », a-t-il ajouté. Sur le fond du discours de Geert Bourgeois di-

manche à Courtrai, qui avait appelé à ouvrir la Constitution à révision pour l'après 2019, Charles Michel a assuré qu'il « veillait », en tant que Premier ministre, à ce qu'il n'y ait « pas de relance de réforme institutionnelle avant 2019, avant que les citoyens se soient prononcés dans le cadre des élections ». Il a en revanche dit comprendre qu'il existe des réflexions, « dans les partis francophones comme flamands », sur l'avenir de nos institutions. (b)

« Les réformes économiques doivent rester la priorité, nous ne projetons pas de réforme de l'Etat »

GWENDOLYN RUTTEN, PRÉSIDENTE DU VLD

« Moi, je vois et je veux une fête de la Communauté flamande constructive. Voilà un beau sujet de réflexion »

WOUTER BEKE, PRÉSIDENT DU CDSV

« Il faut préparer une réforme de l'Etat, prévoir une déclaration de révision de la Constitution large »

HENDRIK VUYE, DÉPUTÉ N-VA

« Geert Bourgeois ? Des propos teintés de mépris. Il se profile en Donald Trump de Flandre »

MAXIMIL PRÉVOT, CDH, VICE-PREMIER À NAMUR

décodage Difficile de savoir si le Wallon est plus gréviste que le Flamand

Le Wallon, éternel gréviste, face au Flamand, travailleur invétéré. Cliché ou réalité ? Geert Bourgeois a choisi son camp : « La frontière linguistique est devenue une frontière de la grève, et les Flamands crachent sur cela. » Le propos manque de nuance et les chiffres sont en réalité moins sévères. Même s'il faut rester prudent.

1 Les chiffres. Quand on parle de grève, c'est vers l'ONSS que les médias se tournent pour obtenir des statistiques. Chaque année, l'Office national de sécurité sociale recense en effet le nombre de jours de grève cumulés par province et par région (un travailleur qui fait grève augmente le compteur d'une unité). Mais ces statistiques varient fortement d'une année à l'autre (voir infographie). En 2015, l'ONSS comptabilisait par exemple près de deux fois plus de jours de grève en Wallonie qu'en Flandre. Mais en 2014, c'était tout le contraire. Si on calcule la

moyenne, sur les six dernières années, la Flandre cumule 133.500 jours de grève par an. La Wallonie affiche 118.400 jours au compteur. Il y a donc plus de Flamands qui font grève, en valeur absolue. Mais il y a également plus de travailleurs en Flandre. Proportionnellement, le nombre de jours de grève est donc plus élevé dans le sud que dans le nord du pays.

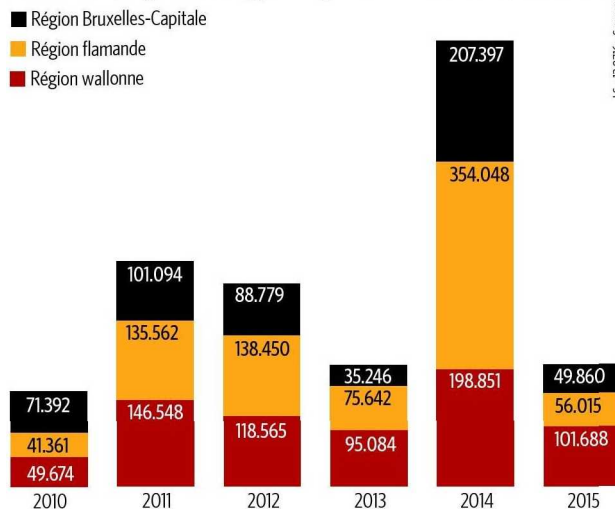
2 Les réserves. Les chiffres qui précèdent ne sont pas parole d'évangile. La distinction régionale est en effet biaisée pour diverses raisons. D'abord parce que ces chiffres sont établis sur base du siège principal de l'employé, et pas sur base de son lieu de résidence. Autrement dit, si le siège d'une société est situé en région bruxelloise, tous les salariés grévistes de cette société sont considérés comme bruxellois. Ce qui explique la sur-représentation de Bruxelles dans l'infographie ci-contre. Autre problème, les

chiffres ONSS ne tiennent pas compte des grèves dans les pouvoirs publics locaux, qui dépendent de l'ORPSS (où personne n'était joignable ce lundi). Enfin, ces données sont recensées sur base de déclarations rentrées par les employeurs à l'ONSS, qui n'a pas la possibilité d'en vérifier l'exactitude.

3 Les syndicats. Pour obtenir une vision plus précise, il faudrait plutôt se tourner vers les syndicats, en leur demandant une répartition géographique des indemnités de grève versées à leurs membres. « Ce sont les centrales professionnelles qui paient les indemnités, et nous n'avons pas de comptabilité regroupée », entend-on à la FGFB. Raté. Côté CSC, on répond simplement qu'en 2015, le syndicat a payé 33 % d'indemnités en plus au nord qu'au sud du pays. Mais le syndicat compte 2,5 fois plus de membres en Flandre qu'en Wallonie... ■

XAVIER COUNASSE

Nombre de jours de grève par an de 2010 à 2015



les politologues « Aller plus loin dans la séparation sera autrement plus compliqué »

Derrière le « crachat » de Geert Bourgeois, c'est l'appel à une nouvelle réforme de l'Etat qui fait débat. La N-VA trouvera-t-elle des alliés pour la mener à bien ? Les trois politologues auxquels nous avons posé la question estiment qu'il sera difficile de trouver une double majorité qualifiée pour réviser la Constitution.

« Si l'on veut aller dans une réforme de l'Etat et passer par une révision de la Constitution, il faut remplir deux conditions, rappelle Pascal Delwit (ULB). La première, c'est que certains articles soient ouverts à révision ; ce qui figure dans l'accord de gouvernement. La deuxième, c'est qu'il faut réunir une majorité des deux tiers au parlement ».

« La N-VA dans une impasse »

Pour le politologue de l'ULB, « si la N-VA poursuit sa logique d'assumer une double identité forte, à savoir nationaliste vers le confédéralisme et l'indépendance d'un côté, et radicalement de droite et antisocialiste de l'autre, cela va devenir compliqué... Car N-VA et famille socialiste vont être mutuellement exclusifs au gouvernement. Et pour atteindre une majorité des deux tiers à la Chambre, cela va

devenir quasi impossible, pas mathématiquement mais politiquement. La N-VA se retrouverait alors dans une impasse stratégique : comment, dans ces conditions, atteindre leur objectif de réforme de l'Etat via une modification de la Constitution ? », poursuit Pascal Delwit.

Coté flamand, Carl Devos (UGent) estime que la sortie de Geert Bourgeois n'est pas une surprise. D'après lui, celle-ci n'est pas de nature à apaiser les tensions ni à encourager les autres partis à se mettre autour de la table pour parler sereinement de ce qui va et ce qui ne va pas avec la sixième réforme de l'Etat.

« Bart De Wever a toujours dit qu'il allait quand même essayer de pousser à une nouvelle réforme de l'Etat et que si ça ne marchait pas cette fois-ci, il attendrait encore cinq ans. Mais il faudra aussi voir les résultats des prochaines élections législatives et comment vont évoluer les rapports entre la N-VA et le CD&V », commente Carl Devos.

Pour le politologue gantois, « les Flamands ne sont pas contre une nouvelle réforme de l'Etat si elle est de nature à améliorer la vie des citoyens. Il restera toujours quelque chose à régionaliser, mais scinder pour le plaisir de scinder n'est plus très séduisant ».

Même constat pour Vincent Laborderie de l'UCL : le parti de Bart De Wever est désormais es-

seulé sur la scène politique flamande lorsqu'il formule ce genre de souhait. « Depuis la fin des années nonante et l'adoption des fameuses résolutions du parlement flamand, cela ne s'était jamais produit. Du coup, cela rend très peu probable pour moi l'éventualité d'une réforme de l'Etat », note Vincent Laborderie.

« Affaibli »

Les réformes de l'Etat successives ont creusé la régionalisation en séparant, selon Vincent Laborderie, « ce qui était séparable aisément et ce qui faisait l'objet de demandes de séparation ». « Aller plus loin, affirme le politologue louvaniste, demanderait de s'attaquer à des dossiers autrement plus compliqués ».

Autre élément qui fait obstacle à une nouvelle réforme de l'Etat : la participation au pouvoir en Flandre comme au fédéral, qui, pour l'heure, affaiblit la N-VA. « Or, le projet d'une nouvelle révision constitutionnelle ne peut vivre sans un gros score électoral des nationalistes flamands en 2019 », conclut Vincent Laborderie. ■

M.C., Ph.Db. et C.D.P.

LE SOIR -1-

Retrouvez l'intégralité de ces analyses sur plus.lesoir.be

analyse

Une 7^e réforme pas si taboue que ça...

Essulée, la N-VA ? Oui, sur le fond de ses revendications. Aucun parti ne se réclame en effet du confédéralisme prôné par les nationalistes flamands. Seul le CD&V ose le terme, mais en lui donnant un autre sens que Bart De Wever – renforcer l'autonomie de la Flandre sans pour autant faire exploser la Belgique – et l'Open VLD y a renoncé. Faut-il pour autant conclure que la septième réforme de l'Etat n'est pas pour 2019 ? Non ! Parce que nul ne peut préjuger du résultat des urnes (la N-VA sera-t-elle incontournable ?) ni des négociations qui suivront pour constituer un gouvernement. Sur-tout, parce qu'en coulisses, l'idée d'une nouvelle discussion institutionnelle est loin d'être taboue.

Nombre de ministres font par exemple le constat que l'actuelle répartition des compétences pêche par un manque cruel d'efficacité. La sixième réforme de l'Etat a en effet accru le problème du fédéralisme

belge : les matières ne sont pas transférées par paquets homogènes aux Régions ou Communautés. C'était déjà le cas, avant 2014, avec l'emploi, l'énergie ou la mobilité, c'est désormais aussi vrai pour les soins de santé ou la justice : les politiques sont éclatées entre plusieurs niveaux de pouvoir. Or, la Belgique ne connaît pas la hiérarchie des normes – le fédéral ne dicte pas sa volonté aux entités fédérées et vice versa. Résultat : bon nombre de décisions requièrent une concertation entre gouvernements, voire un accord de coopération ; avec des majorités asymétriques, l'exercice est périlleux voire impossible, ce qui génère des lenteurs ou des blocages. Voilà pourquoi, dans tous les partis au pouvoir, on fait le constat qu'un « toilettage » s'imposerait, qui permettrait une plus grande homogénéité dans la répartition des compétences.

Refédéraliser, nouveau mot à la mode

Cela posé, d'aucuns n'hésitent pas à plaider pour la refédéralisation de certaines matières ; pêle-mêle, on cite la mobilité, l'énergie, le commerce extérieur, la Justice... Au début de l'année, une étude réalisée par Dave Sinardet (VUB), Jérémy Dodeigne et Min Reuchamps (UCL) auprès des parlementaires avait du reste montré que ce retour en arrière gagnait en soutien au sein de toutes les formations politiques, à l'exception de la N-VA et du Vlaams Belang.

Quels que soient les transferts, ils nécessiteraient une réforme de l'Etat en bonne et due forme, avec articles ouverts à révision à la fin de cette législature. Une boîte de Pandore que les partis francophones se refusent jusqu'ici à ouvrir... Mais le prochain scrutin est encore loin. Au passage, on notera que les idées évoquées au Sud du pays (suppression de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Belgique à quatre Régions...) nécessitent, pour être menées à bien jusqu'au bout, elles aussi une révision de la Constitution.

On est loin, bien sûr, des velléités confédéralistes de la N-VA. Laquelle ne fait pas mystère de sa volonté de toucher à deux piliers de l'Etat fédéral. D'une part, la loi de financement : l'autonomie fiscale accordée aux Régions en 2014 ne satisfait guère les nationalistes flamands. Ils goûtent peu que le fédéral, en fixant la base de l'impôt des personnes physiques, les barèmes et les taux, détermine toujours les recettes régionales. Le modèle nationaliste flamand, c'est un Etat fédéral financé par les entités fédérées... D'autre part, la Sécurité sociale : 15 % des budgets ont déjà été communautarisés ou régionalisés en 2014, c'est un Etat fédéral allocations familiales et d'une partie des soins de santé et de l'emploi. Mais la N-VA irait volontiers plus loin. Deux lignes rouges tracées par les négociateurs francophones en 2010/2011... ■

VÉRONIQUE LAMQUIN

